

**MAIRIE DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER
COMPTE-RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2018**

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 18h44) – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – M. VENTRE Jean-Claude – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à M. VINCENT Gilles, Maire.

Excusés : Mme BALS Fabienne - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

Le PV de la séance précédente est adopté par 22 voix et 3 abstentions (M.COIFFIER, M. PAPINIO ET MME. LEVY).

FINANCES

1- RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE : VERSEMENT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL AUX FAMILLES AYANT PARTICIPE A UNE CLASSE DE DECOUVERTE EN 2017

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'une coquille s'est glissée dans la délibération en date du 22 décembre 2017 concernant le montant de la subvention versée par le Conseil Régional. Le montant mentionné initialement était de 2163 € au lieu de 3125 €.

Le conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention d'un montant de 3125 € à part égale aux différentes familles dont les enfants ont participé à la classe de découverte 2017 ou au CCAS si celui-ci a supporté des prises en charge.

2- AUTORISATION DE CONSIGNATION AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS DE LA CONTRIBUTION DUE AU SDIS AU TITRE DE L'ANNEE 2018

Monsieur le Maire rappelle à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que la commune a subi une augmentation de sa contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Var pour l'année 2017 (SDIS 83).

Monsieur le Maire explique à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que par délibération du 12 octobre 2017, le SDIS 83 a décidé de ne pas modifier sa méthode de calcul et de maintenir l'étalement initialement prévu par délibération de son Conseil d'Administration du 15 décembre 2015. Monsieur le Maire explique que, comme pour l'année 2017, il a l'intention d'introduire une requête auprès du Tribunal Administratif de Toulon demandant l'annulation de la délibération fixant le montant des contributions communales.

Après avoir donné toutes les précisions utiles, Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de bien vouloir l'autoriser à procéder à la consignation auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'une somme de 341 266,00 euros.

Le conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à consigner la somme de 341 266,00 €

3- RECTIFICATION D'ERREUR MATERIELLE : PRET DE MATERIEL DE FESTIVITES AUX ASSOCIATIONS ET PARTICULIERS

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'une coquille s'est glissée dans le point R du conseil municipal du 22 décembre 2017 relatif à la fixation des tarifs du prêt de matériel de festivités aux associations et particuliers. Aussi, il convient d'adopter les tarifs ci-dessous :

Tarifs 2018	
-	<p><u>Montant de la caution pour les particuliers et les associations (aucun changement) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - par bouteille de gaz, brûleur et détendeur : 65 € - par lot de 5 tables : 105 € - de 5 à 20 tables : 160 € - de 20 à 50 tables : 210€ - par lot de 50 chaises : 55 € - par lot de 25 couverts : 45 € - par tente : 110 € <p>Il est précisé que le montant total de la caution ne peut dépasser 300 €.</p>
-	<p><u>Facturation en cas de perte ou casse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - bouteille gaz : 27 € - brûleur : 37 € - table : 55 € - chaise : 7 € - couvert : 0.60 € - assiette : 2.60 € - verre : 0.80 € - carafe : 4 ,00 € - saladier en verre : 4,50 € - saladier en inox : 8,00 € - tente : 110 €
-	<p><u>Montant des locations aux particuliers ainsi qu'aux associations extérieures à la commune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - par bouteille de gaz/brûleur/plaques de cuisson : 12 € - par table de 8 huit personnes avec chaises: 12 € - pour vaisselle, couverts, verres jusqu'à 30 personnes : 12 € - par tente : 25 €
-	<p><u>Utilisation bouteille de gaz par une association de la commune</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - par bouteille de gaz : 6,50 €

Tarifs 2017	
-	<p><u>Montant de la caution pour les particuliers et les associations (aucun changement) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - par bouteille de gaz, brûleur et détendeur : 60 € - par lot de 5 tables : 100 € - de 5 à 20 tables : 150 € - de 20 à 50 tables : 200€ - par lot de 50 chaises : 50 € - par lot de 25 couverts : 40 € - par tente : 100 € <p>Il est précisé que le montant total de la caution ne peut dépasser 300 €.</p>
-	<p><u>Facturation en cas de perte ou casse :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - bouteille gaz : 26 € - brûleur : 36 € - table : 52 € - chaise : 6 € - couvert : 0.55 € - assiette : 2.50 € - verre : 0.55 € - carafe : 3.50 € - saladier en verre : 4,00 € - saladier en inox : 7.50 € - tente : 105 €
-	<p><u>Montant des locations aux particuliers ainsi qu'aux associations extérieures à la commune :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - par bouteille de gaz/brûleur/plaques de cuisson : 11 € - par table de 8 huit personnes avec chaises: 11 € - pour vaisselle, couverts, verres jusqu'à 30 personnes : 11 € - par tente : 21 €
-	<p><u>Utilisation bouteille de gaz par une association de la commune</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - par bouteille de gaz : 6,00 €

Le conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à rectifier l'erreur matérielle et d'adopter les tarifs tels que mentionnés ci-dessus.

4 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) - EXERCICE 2018

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'il conviendra, comme chaque année, d'arrêter le programme de travaux que la commune souhaite voir subventionner par l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2018.

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la création d'un logement social sis Chemin des Mimosas. L'opération est estimée à 200 000 € HT soit 240 000 € TTC. Monsieur le Maire demande donc l'autorisation de solliciter le taux maximum de la DETR soit 40 % du montant des travaux.

Le conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au titre de la DETR pour la création d'un logement social situé Chemin des Mimosas.

REGLEMENTATION GENERALE

5 - AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « L'ARCHE DU MONT SALVA » RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CAMPAGNE DE STERILISATION DE CHATS ERRANTS

Monsieur le Maire rappelle qu'une campagne de stérilisation de chats errants a été engagée en 2014 par l'Association « L'Arche du Mont Salva » à la suite de la signature d'une convention présentée en Conseil Municipal le 25 Avril 2014, renouvelée en 2015, 2016 et 2017.

Monsieur le Maire explique que ladite convention a expiré et qu'il souhaite la renouveler pour l'année 2018 afin de poursuivre les actions engagées par l'association.

En contrepartie, une subvention d'un montant de 1 500 euros sera versée à cette association ainsi que 400 euros pour les frais de déplacement. Monsieur le Maire précise que des frais devront être engagés par la municipalité afin de régler les prestations effectuées par le vétérinaire.

Le conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

6- ADHESION DE LA COMMUNE DE RIANs AU SYNDICAT INTERCOMUNNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux que le comité syndical du SIVAAD a accepté par délibération en date du 14 décembre 2017 la demande de la commune de RIANs.

Le conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'approuver l'adhésion de la commune de Rians au SIVAAD.

7- ACCEPTATION D'UNE DONATION AUPRES DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de la donation d'un tableau réalisé par l'artiste Madame Josyane Desclaux à la municipalité.

Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir accepter cette donation d'une valeur estimée à 2200 €.

Le conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à accepter cette donation.

URBANISME

8- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR UN PROGRAMME D'INTERVENTION POUR LA REHABILITATION DU CENTRE-VILLE AVEC SOLIHA VAR.

Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à signer une convention pour un programme d'intervention pour la réhabilitation du centre-ville avec Soliha Var.

Le conseil délibérant, **DECIDE A L'UNANIMITE**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

MARCHÉS PUBLICS

9- INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION A MONSIEUR LE MAIRE POUR LA SIGNATURE DES MAPA D'UN MONTANT INFERIEUR A 20 000 €

- Signature d'un contrat de maintenance de 3 mois pour le système de vidéo-protection de la commune

Société CIEL – ZI Camp Laurent – BP 260 – 83507 LA SEYNE SUR MER

Montant TTC : 1920,00 €

Durée : 3 mois à compter du 02/01/2018

- Signature d'un contrat de maintenance et d'entretien pour les matériels de projection numérique

Société CINEMA TELECOM SERVICE – 25, Boulevard de Saint Marcel – 13011 MARSEILLE

Montant HT/an : 1280,00 € soit un montant TTC de 1535,00 €

Durée : 3 ans à compter du 09/06/2017.

Le conseil délibérant, **PREND ACTE**

- Que les diligences relatives à l'obligation d'information des conseillers municipaux sur la délégation consentie au Maire portant sur l'attribution des MAPA de moins de 20 000 € ont été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

RESSOURCES HUMAINES

10- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE TRANSACTION SUITE A LA RUPTURE ANTICIPEE D'UN CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE D'UN SALARIE DE LA COMMUNE POUR FAUTE GRAVE

Monsieur le Maire demande à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux de bien vouloir l'autoriser à signer une transaction en vue de prévenir la survenance d'un contentieux né du litige opposant Monsieur Benjamin POLITO à la commune de Saint-Mandrier-sur-Mer.

En effet, suite à la rupture anticipée du Contrat à Durée Déterminée de Monsieur Benjamin POLITO pour faute grave, celui-ci remet en cause la forme dans laquelle la sanction disciplinaire est intervenue.

Le conseil délibérant, **DECIDE PAR 26 POUR, 1 ABSTENTION (M. PAPINIO)**

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette transaction.

METROPOLE

11- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DE LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2016

Monsieur le Maire expose à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

Le conseil délibérant, **PREND ACTE**

- De la présentation du rapport.


12 - TRANSFERT DE LA CONVENTION PASSEE AVEC L'EPF PACA A LA METROPOLE

Monsieur le Maire expose à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux la délibération de la Métropole concernant les modalités de transfert des conventions foncières existantes au 31 décembre 2017 entre les communes de TPM et l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil délibérant, **DECIDE PAR 24 POUR, 3 ABSTENTION (M. PAPINIO, M. COIFFIER, MME. LEVY)**

- D'autoriser le transfert de la convention annexée à la présente délibération à la Métropole.
- D'approuver la poursuite des procédures de planification en cours (PLU), par la Métropole TPM, permettant ainsi la mise en œuvre des projets émanant de ces conventions foncières.
- D'approuver que MTPM mette en œuvre le projet d'aménagement métropolitain émanant de ces conventions foncières et justifiant ainsi le partage foncier par MTPM.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 janvier 2018

 Le Maire,
Gilles VINCENT

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY
58 CHEMISTRY BUILDING
CHICAGO, ILLINOIS 60637

RECEIVED
JAN 15 1964

FROM
DR. J. H. GOLDSTEIN

TO
DR. R. M. MAYER

RE
POLYMERIZATION OF STYRENE

BY
DR. J. H. GOLDSTEIN

DATE
JAN 15 1964

